

DÉBATS • TRIBUNES

Plan loups et activités d'élevage : « L'efficacité de la régulation des loups par des tirs n'a pas été démontrée »

TRIBUNE

Collectif

Un collectif de chercheurs et d'acteurs de la société civile déplore que le plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, donne la priorité à la destruction des prédateurs plutôt que de chercher à assurer leur coexistence avec des activités d'élevage.

Publié aujourd'hui à 15h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Le découplage progressif du niveau de dommages causés par les loups, qui reste stable, et du nombre de loups en France, qui augmente, suggère que les mesures de protection (gardiennage, clôtures, chiens de protection) permettent de limiter la prédation.

Pourtant, le projet de plan national d'actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage 2024-2029 met l'accent sur la régulation des loups par des tirs, dont l'efficacité n'a pas été démontrée, plutôt que sur l'accompagnement des éleveurs, l'anticipation des effets de l'expansion géographique de l'espèce et un dialogue social constructif autour de la coexistence.

Au cours des quatre dernières années, la population française de loups – estimée entre 1 100 et 1 210 individus début 2023 – a continué de croître, notamment dans les Alpes, augmentant de 110 % sur la période de 2018 à 2022. Sur la même période, le cheptel ovin (environ un million d'animaux) et le nombre d'exploitations (environ 3 000) y ont légèrement augmenté, à l'inverse de la tendance nationale.

Une situation stable

Les dommages sont eux restés stables depuis 2017 avec environ 12 000 bêtes indemnisées. Sur les 3 391 exploitations contractualisées en 2022 pour de l'aide à la protection, 53 % ont repoussé toutes les attaques sur leurs troupeaux, 30 % ont vu une seule attaque non repoussée, et moins de 10 % en ont vu deux. Les 464 exploitations restantes (soit 17 % du total), concentraient l'essentiel des échecs, dont une vingtaine était particulièrement vulnérable avec plus de vingt attaques non repoussées.

La protection des troupeaux est fortement soutenue par la collectivité nationale (plus de 32 millions d'euros y ont été consacrés en 2022), ce qui permet l'embauche de bergères et bergers, des équipements pastoraux, et la structuration d'une filière professionnelle autour des chiens de protection des troupeaux.

Lire aussi : [Trente ans après le retour du loup en France, le défi presque intact de la coexistence avec les éleveurs](#)



Ce constat plaide pour donner la priorité, dans l'action et la recherche, aux mesures de protection des troupeaux et pour un examen approfondi de leurs succès et échecs, en complément des tirs de défense. Cet examen n'a pas été mené, malgré les demandes répétées de nombreux acteurs. Au contraire, l'attention s'est portée sur l'analyse rigoureuse de l'effet des tirs létaux : celle-ci a montré une absence de relation univoque entre ces tirs et l'évolution ultérieure des dommages.

Questionner sur les conséquences du retour des loups

Ces résultats corroborent deux autres études internationales montrant l'absence d'un effet systémique des tirs létaux, en dehors de leur effet instantané sur une attaque en cours ou d'une vertu « pédagogique » qui reste à démontrer. Par ailleurs, l'analyse du rôle des grands ongulés dans nos écosystèmes, menée en 2022 à la demande de l'Etat, a souligné le besoin de questionner plus largement les conséquences du retour des loups.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

Quels sont leurs effets sur les populations de grands ongulés et les dégâts qu'ils occasionnent aux cultures, aux prairies et à la production de bois ? La présence de loups permet-elle de réduire l'incidence des maladies que la grande faune transmet au bétail ou celle de la maladie de Lyme ? Réduit-elle le risque de collision routière avec la grande faune ? Quel est l'impact écologique et social de la présence des chiens de protection, et comment le maîtriser ? Les pistes de recherche sont nombreuses.

Lire aussi : [Le loup, responsable d'une « catastrophe écologique » ou d'un regain de la biodiversité ?](#)



L'objectif proposé par le PNA sur le loup et les activités d'élevage – c'est-à-dire faciliter les tirs – contredit la réalité du terrain. Celle-ci avait pourtant servi de base à un vaste travail de coconstruction par les acteurs concernés, y compris au sein du Groupe national loup (GNL). Ils avaient, au-delà de leurs divergences, construit en intelligence collective des propositions d'actions pour le futur PNA.

Un plan non satisfaisant

Ces groupes de travail ont fourni une trame solide centrée sur la protection des troupeaux avec un focus sur les foyers de prédation et sur les mesures d'anticipation de l'expansion géographique en cours de la population de loups. Ces acteurs s'accordaient aussi sur le poids matériel et psychologique que la présence des loups faisait peser sur les éleveurs et les bergers. Il justifierait à lui seul une politique de revalorisation et de reconnaissance de ces professions, bien au-delà des difficultés spécifiques liées aux loups.

Lire aussi : [Les loups s'installent aux portes de Marseille](#)



Pourtant, le projet de PNA ne traite pas plus les conséquences prévisibles de nouveaux accords de libre-échange dont les choix font peu de cas des filières d'élevage nationales. Le document proposé ignore également les conclusions d'un rapport de parangonnage sur les politiques adoptées ailleurs en Europe réalisé par une mission d'inspection conjointe des ministères de l'agriculture et de l'écologie. Il proposait des pistes concrètes et rejetait notamment le concept de territoires ou de troupeaux non protégés.

Quant au conseil scientifique associé au PNA, il n'a pas été sollicité lors de la préparation du nouveau plan. Son avis défavorable vient s'ajouter à l'avis défavorable du Conseil national de protection de la nature. Le document actuel ne remplit pas, de fait, les critères définissant les plans nationaux d'actions, dont le but est de structurer les actions nécessaires à la conservation et la restauration des espèces.

Un plan national d'actions difficile à comprendre

La proposition de PNA émanant des ministères prend ainsi à contre-pied ce qui se construisait collectivement, les connaissances scientifiques, et l'expérience de plusieurs pays européens. Elle a fait voler en éclats le GNL, dont la fonction est d'accompagner et d'assurer le succès de la coexistence des loups et des activités d'élevage.

La Commission européenne semble vouloir en faire de même, ayant proposé le 20 décembre un déclasserement du statut de protection du loup dans le but de faciliter le recours aux tirs pour la régulation de l'espèce, et ce malgré la multiplication d'analyses et d'études évitant une telle recommandation.



Écouter aussi | [Pourquoi le loup déchaîne les passions](#)

Même si l'impérieuse nécessité de réduire les conséquences de la présence des loups sur l'élevage impose d'élargir le schéma classique d'un plan national d'actions, le fossé actuel entre ce qui serait attendu pour mieux protéger les troupeaux et la priorité donnée à la destruction des loups est difficile à comprendre.

- ¶ Premiers signataires : **Estelle Balian**, spécialiste de la médiation et de la facilitation de démarches participatives ; **Eric Bertrand**, docteur en zootechnie, ingénieur de recherche accompagnant des éleveurs des Alpes et du Massif central ; **Simon Chollet**, docteur en écologie, chercheur sur les relations prédateurs-proies à l'université Rennes-1 ; **Marine Drouilly**, docteure en écologie, chercheuse sur les relations entre humains et carnivores à l'université du Cap (Afrique du Sud) ; **Eric Guttierrez**, éleveur ovin et président du Civam Produire, partager, manger local ; **Jean-Louis Martin**, à l'initiative de cette tribune, docteur en écologie, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du conseil scientifique sur les loups et les activités d'élevage ; **Elisabeth Moreau**, éleveuse caprin-ovin dans la Drôme ; **François Moutou**, docteur vétérinaire, épidémiologiste ; **Fabien Quétier**, à l'initiative de cette tribune, docteur en écologie, praticien de la coexistence avec la grande faune chez Rewilding Europe, membre du conseil scientifique sur les loups et les activités d'élevage ; **Pierre Taberlet**, docteur en écologie, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du conseil scientifique sur les loups et les activités d'élevage.

- ¶ [Retrouvez ici la liste complète des signataires.](#)

Collectif

Le Monde Mémorable

Découvrir

Le génie Chaplin

Personnalités, événements historiques, société... Testez votre culture générale

La fabrique de la loi

Boostez votre mémoire en 10 minutes par jour

Offrir Mémorable

Un cadeau ludique, intelligent et utile chaque jour

[Voir plus](#)

Partenaires

Codes promo avec Savings United

Codes Promo Nike

Codes Promo Acer

Codes Promo Fossil

Codes Promo KitchenAid

Codes Promo Maisons du Monde

Codes Promo PrettyLittleThing

Codes Promo Bose

Tous les codes promo

Formation professionnelle Avec Top Formator

Formation en informatique

Formation en management

Formation en sécurité

Formation de commercial

Formation de secrétaire

Formation en Photoshop

Formation en bien-être

Toutes nos formations